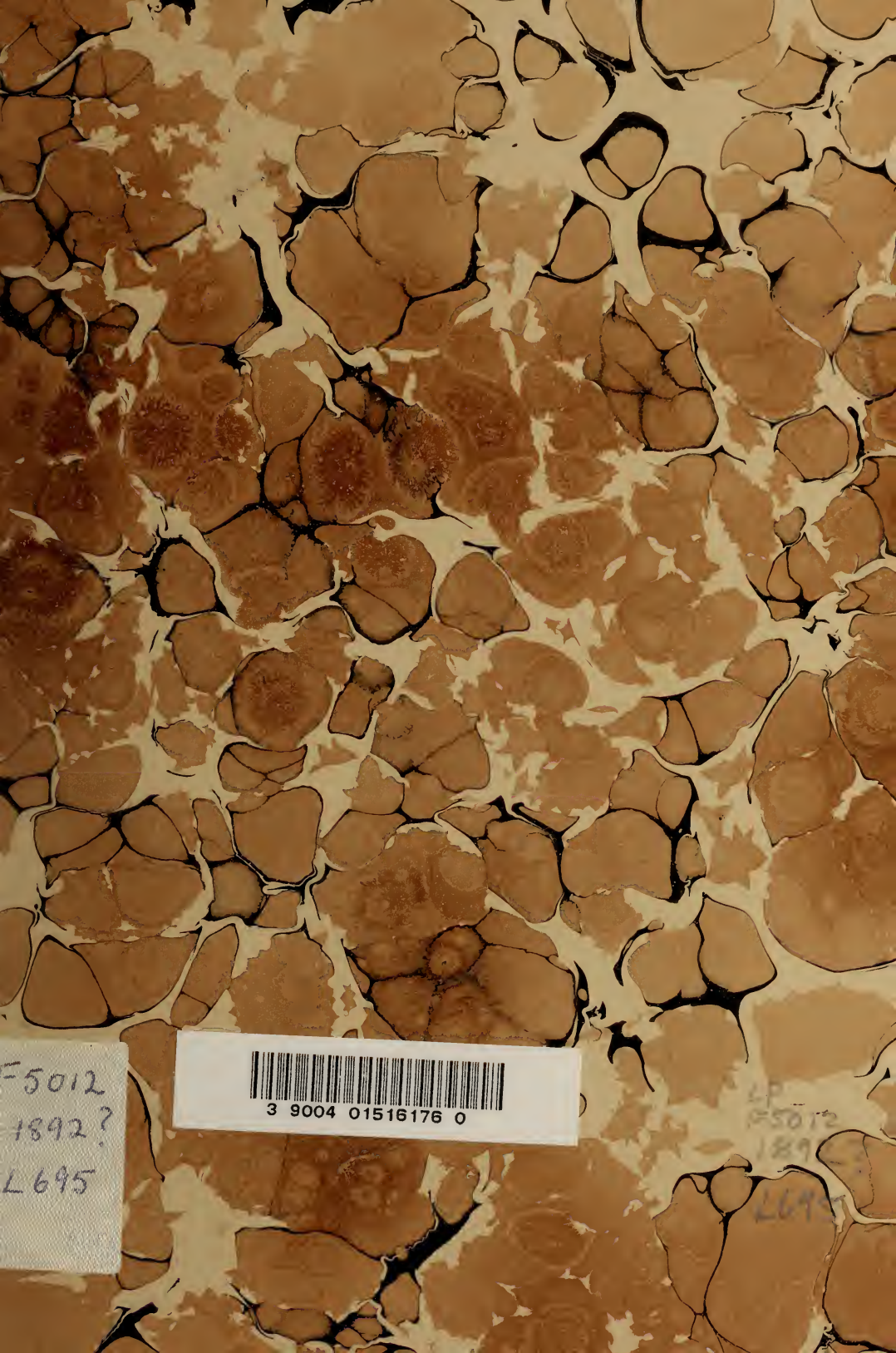
F5012
1892?
L695

3 9004 01516176 0

LD
F5012
1892
L695

[1892] Gen.

N° 11.

LES LIBÉRAUX HONNÊTES

RÉPUDIENT

M. MERCIER

Ce que M. Tarte écrivait en 1887 et '90

MANIFESTE d'un VETERAN LIBÉRAL

LES LIBERAUX DE HUNTINGDON

Une intéressante épître d'un libéral de vieille école.

LPF5012

Aux Honnêtes Gens.

Il n'y a pas deux ans, le 30 avril 1890, M. J.-Israël Tarte signait de sa plus belle main et publiait dans son *Canadien* un article au cours duquel il vous disait :—

" Je crois que l'intérêt de la province exige que chacun de nous fasse
" son possible pour renverser le cabinet Mercier, *et je me propose bien*
" *de ne rien négliger pour éclairer l'opinion publique.*"

M. Tarte est resté fidèle à sa résolution jusqu'après les élections provinciales du 17 juin 1890, mais depuis il a varié et aujourd'hui il se porte hardiment le complice de l'administration criminelle qu'il réprouvait avec tant d'énergie. Cela n'est pas surprenant, *varier* est dans les mœurs d'Israël.

Et puis, la désertion d'Israël des rangs du parti conservateur ne doit pas vous affliger, honnêtes gens de tous les partis, que la voix du patriotisme rallie dans une guerre commune contre l'ennemi public.

Cette brochure démontre que vous n'êtes pas en petit nombre, et à ce titre, elle vient raviver votre foi et ranimer votre espérance. De partout vos cris d'indignation patriotique se font écho. Vous lirez plus loin le manifeste de M. P.-B. Casgrain, candidat de l'Islet: lisez maintenant ces déclarations de G. W. Stephens, aux électeurs d'Huntingdon:—

" Si M. Mercier avait suivi les traditions du parti libéral, il aurait
" été l'un des plus grands bienfaiteurs de notre pays. Il a suivi une
" autre voie, et tout notre système de gouvernement a été SOUILLÉ par
" les pratiques frauduleuses des hommes à qui nous avions donné
" notre confiance . . . . . .

" En 1881, la dette était de $16,000,000 ; en 1885, $22,000,000,
" pendant qu'elle est aujourd'hui de TRENTE-TROIS-MILLIONS ET UN
" QUART . . . .

" Je crois avoir prouvé que le gouvernement Mercier est tout à fait
" indigne de notre confiance . . . . Je combattrai de toutes mes forces le
" gouvernement Mercier."

N'oubliez pas que M. Stephens, que vous venez de lire, est un LIBÉRAL. Ce n'est donc plus aujourd'hui la lutte d'un parti contre un parti, mais c'est l'armement général des honnêtes gens de tous les partis contre la clique Mercier-Pacaud-Langelier et Compagnie.

LES VERGES DE M. TARTE.

Quatre années durant, et pour dire le vrai, aussi longtemps que l'ex-premier-ministre a tenu le pouvoir, M. Tarte a *fouetté* avec des verges de fer M. Mercier et toute la clique. *Violateur de la constitution, dilapidateur des fonds publics, ennemi juré des institutions provinciales, emprunteur imprévoyant, administrateur extravagant, corrupteur du peuple*, tels sont les traits, avec bien d'autres, sous lesquels M. Tarte peignait cet *ennemi public* qu'il faisait danser au bout de son fouet.

Depuis quelques mois seulement M. Tarte a changé d'allures : il pose en *bon samaritain*, et, s'efforçant (mais en vain !) de guérir les blessures dont il noircissait M. Mercier, il brandit son fouet maintenant contre les patriotes ligués pour la défense du bien public. Mais ne craignez pas, ses verges ne valent plus rien : elles sont usées, tant M. Tarte mettait de vigueur à les rompre sur le dos de M. Mercier.

Voyez, par les citations qui suivent, quel féroce exécuteur était ce M. Tarte.

La Constitution Systématiquement violée

[Du *Canadien*, 21 février 1890.]

Nous concourons pleinement dans la proposition soumise à la chambre par M. Flynn hier. Elle tend à blâmer le gouvernement d'avoir non-seulement augmenté d'une manière extravagante les dépenses de l'administration des Terres de la Couronne, mais d'avoir employé l'argent public en violation de la loi et de la constitution.

On disait que sous le régime actuel le gouvernement, c'est la loi et plus que la loi. On paie sans autorisation de la législature et sans la permission de la Couronne.

La session ne se terminera pas avant qu'il ait été démontré d'une façon irréfutable qu'en fait de dépenses et d'emploi des fonds publics, les principes du gouvernement parlementaire sont méconnus et VIOLÉS avec un sans-gêne sans précédent dans l'histoire de ce pays.

Que deviennent les garanties du peuple si l'argent qui doit être voté par le parlement, qui ne peut être dépensé sans ce vote ou—dans les cas urgents et imprévus—sans l'autorisation de la Couronne, est pris

dans le trésor par l'unique volonté de tel ou tel ministre ou d'un gouvernement ?

Il ne s'agit pas ici d'une question de parti : Les BASES mêmes du système constitutionnel sont en cause, et un pareil abus ne saurait être toléré par aucune assemblée parlementaire.

Nous invitons la législature à réfléchir sur les responsabilités qu'elle encourt, si elle ne réagit contre la VIOLATION des lois dont le cabinet Mercier se rend coupable et qu'il a pour ainsi dire érigée en système.

Sommes-nous ou ne sommes-nous pas déterminés à maintenir les institutions responsables dans cette Province de Québec ?

La Constitution Outragée

[Du *Canadien*, 24 février 1890,]

Il serait temps de savoir si nous tenons aux institutions parlementaires et à la responsabilité ministérielle.

" Le cabinet actuel n'en a, en tous cas, aucun souci. Il engage le crédit public et paie l'argent du trésor sans l'avertissement des chambres et hors la connaissance de la Couronne.

" La preuve écrasante, indéniable en a été faite une fois de plus, samedi, devant le comité des comptes publics, alors qu'il a été produit une lettre de crédit au montant de $70,000 en faveur de M. Charlebois, en à-compte des travaux de la clôture baptisée du nom de mur d'enceinte, etc.

" La législature n'a jamais autorisé ces paiements, jamais voté ces crédits, et pour éviter l'autorisation, NÉCESSAIRE EN VERTU DE LA CONSTITUTION, du lieutenant-gouverneur, on a eu recours, dans ce cas et dans d'autres, à des espèces de billets ou reconnaissances, qui ont été escomptés et négociés dans les banques.

" Un tel mépris des lois et de la CONSTITUTION restera-t-il impuni et recevra-t-il l'encouragement tacite de la population ? Pour l'honneur de notre province et dans l'intérêt certain du peuple, il faut espérer que non. L'opposition a des devoirs impérieux à remplir à ce sujet, et nous n'avons pas de doute qu'elle revendiquera avec énergie et détermination les droits de la constitution."

(Note)—L'opposition conservatrice de 1890, devenu le parti ministériel d'aujourd'hui, revendique avec énergie et détermination les droits de la constitution, et cependant M. Tarte s'y oppose !

[Du *Canadien* du 18 janvier 1890]

Un NOUVEL EMPRUNT. Le gouvernement (Mercier) a englouti les $3,500,000 empruntées en 1888 ; il a englouti les $100,000 de la province d'Ontario ; il a englouti les $125,000 de la ville de Montréal ; il a englouti les $685,000 des corporations commerciales ; il a englouti l'augmentation du revenu des terres de la couronne ; il a englouti une partie des $2,22,9000 des dépôts des compagnies de chemins de fer ; il

a englouti de prétendus excédants au montant de $400,000 : soit en tout environ $6,500,000 dans l'espace de TROIS ans. Et aujourd'hui, le gouvernement veut imposer au peuple par un NOUVEL EMPRUNT, un nouveau fardeau de $3,000,000 à $4,000,000 ! C'est-à-dire qu'avant un an la province sera chargée de nouvelles obligations de plus de $10,000,000.

La situation est vraiment alarmante, et il est temps que la députation demande compte au gouvernement de son administration des finances.

[Du *Canadien*, 8 mai 1890.]

DÉFINISSONS LES RÔLES. M. McGreevy est un grand entrepreneur public.

Il a donné son appui au parti conservateur dans cette province, tant que ce parti a été au pouvoir.

Quand M. JOLY est arrivé aux affaires, il a prêté, dans une large mesure, son concours à son gouvernement.

Il appuie le gouvernement de Sir John A. Macdonald à Ottawa, en même temps qu'il a d'intéressantes ramifications dans le camp de M. Laurier.

Il est en négociations, depuis assez longtemps, avec les organisateurs et les meneurs du parti de Mercier.

Qui oserait rendre le parti conservateur responsable des fautes de cet homme ?

Elles retombent sur lui, et sur ceux qui cherchent, comme le fait l'*Electeur*, à les pallier.

[Du *Canadien*, 3 mai 1890, extrait d'un article intitulée *La Province en servage*] :—

LA MANSUÉTUDE du cabinet MERCIER pour M. McGreevy n'a pas sa source dans les Monts Alleghaneys ! En fait, les organisateurs du parti ministériel à Québec comptent sur le député de Québec-Ouest pour une partie de leur fonds électoral dans la lutte qui se prépare.

[Du *Canadien*, 30 avril 1890.]

PAS DE MALENTENDU. Je crois que l'INTÉRÊT de la province EXIGE que chacun de nous fasse son possible pour RENVERSER le cabinet Mercier, et je me propose bien de ne rien négliger pour éclairer l'opinioe publiqne.

(Signé) J. ISRAEL TARTE.

[Du *Canadien*, 31 mars 1890.]

Sous le titre *D'ou venez-vous ?* M. Tarte signe de son nom un article dont voici quelques extraits :—

" Chaque année, le gouvernement (Mercier) a caché à la province l'état réel de ses affaires. Les budgets, le compte des recettes et des dépenses, ont été transformés en moyens de tromper officiellement les contribuables—la méthode des ministres consistant à faire voter des sommes d'argent moindres que celles qu'ils se proposaient de dépenser et qu'ils n'ont cessé de dépenser. Et ce, dans le but manifeste de garder pour eux-mêmes la distribution de l'argent public, en dehors de la connaissance de l'électorat et du contrôle de la législature. Ils ont fait plus, et la chambre n'a rien trouvé à redire : ils ont résolu de se soustraire à l'assentiment de la Couronne, et ils ont pris dans le trésor, sans mandat des délégués du peuple et sans autorisation du représentant de la Reine, des sommes d'argent qui se chiffrent par centaines de mille piastres. Ils ont inventé le truc frauduleux— je parle au point de vue constitutionnel—des lettres de crédit : parce qu'ils savaient que la COURONNE ne leur aurait pas permis, ne POUVAIT pas leur permettre, A CAUSE DE LA PROTECTION QU'ELLE DOIT AU PEUPLE, d'excéder ainsi les dépenses votées par la législature.

[Du *Canadien*, 5 mars 1890.]

Dans un article intitulé *Où allons-nous?* M. Tarte fait cette comparaison intéressante entre la politique conservatrice et la politique libérale :—

" Voici les deux politiques en présence.

" D'un côté, la politique financière du ministère (Mercier) est de porter les dépenses spéciales au compte du capital, c'est-à-dire de les payer au moyen D'EMPRUNTS.

" De l'autre l'opposition (conservatrice) veut que ces dépenses soient payées à même les revenus annuels.

" De toute évidence, l'opposition a raison. C'est la sage politique que tout gouvernement comme tout particulier doit mettre en pratique ; c'est-à-dire ne pas dépenser plus que son revenu.

" La politique de l'opposition rétablirait et maintiendrait l'ordre dans les finances de la province.

" La politique du ministère conduira très vite à la ruine.

. . . . " Avec le régime de prodigalités qui prévaut depuis trois ans, le gouvernement n'aura bientôt plus d'autres ressources que celle de taxer la propriété foncière pour sortir des embarras financiers qu'il crée avec un aveuglement coupable."

[Du *Canadien*, 14 décembre 1887. *Politique provinciale*]; —C'est M. Mercier qui a le pouvoir à Québec ; il devait conduire nos affaires avec économie, sans emprunt additionnel. Il a jugé qu'il lui faut emprunter, en dépit des recettes très considérables qu'il a encaissées et qui sont le résultat de la politique des cabinets précédents. Qu'il fasse son emprunt, qu'il en soit responsable, et qu'il ne nous dise plus qu'il est fait que quand il le sera.

. . . . C'est avec regret que nous le disons ; entouré, harcelé, débordé, le cabinet a follement dépensé l'argent public et inauguré un système d'extravagances difficiles à décrire

Un gouvernement qui n'a que quelques mois de pouvoir, qui distribue l'or à pleines mains, qui fait, pour des fins de popularité, des remises à droite et à gauche, par centaines de mille piastres, etc., peut avoir aux yeux de la multitude, l'apparence de la force. Pour l'observateur expérimenté, il est dans le chemin de l'abîme, et les injures et les louanges exagérées dont l'*Electeur* est prodigue, ne sont pas propres à l'en détourner.

[Du *Canadien*, 24 février 1887.]

M. Mercier s'est constitué, a fait du gouvernement de cette province, l'instrument de M. Blake dans la dernière élection. Pour le servir, il a fait des emprunts, il a payé des comptes surprenants, il a permis contre la couronne des poursuites injustes et injustifiables.

. . . . Que M. Mercier mente, à quelques jours de distance, à ses déclarations sur l'autonomie des provinces, sur la nécessité de la non-intervention des ministres locaux dans les élections fédérales, nous le comprenons. M. Mercier n'a fait durant sa carrière, que se contredire."

[Du *Canadien*, 21 mars 1887.]

Conclusion d'un petit article intitulé l'*opinion des ouvriers* :

" Il n'y a que quelques semaines que M. Mercier est au pouvoir et il a réussi à prouver que sa parole d'homme public est SANS VALEUR."

[Du *Canadien*, 30 mars 1887, article intitulé *Sa tactique*] :—

M. Mercier a été grand comme le monde quand, prenant son air le plus solennel et sa figure des dimanches, il s'écria : " Personne ne me soupçonnera, j'espère, d'empêcher le discours d'un adversaire d'arriver à l'opinion publique.

" M. Mercier a adopté comme tactique, partout où il le peut faire, d'étouffer la voix de ses adversaires, de les empêcher, par des organisations, de se faire entendre. On l'a vu se faire suivre de comtés en comtés par de la canaille salariée, on l'a vu donner lui-même le signal des cris, des injures, du tapage. Il ne peut jouer à ce jeu honteux en chambre. Cependant, à la convocation du parlement, lui, le chef de la majorité, il a assisté impassible, souriant, aux scènes dégoûtantes qui ont eu lieu dans l'enceinte législative."

UN ECRASEMENT.

Si vous n'avez pas lu le manifeste de M. P.-B. Casgrain, le candidat du comté de l'Islet, vous allez le lire. Ce manifeste est un *éreintement* en règle infligé par un honnête homme à M. Mercier et à l'ignoble clique qui le supporte. C'est plus qu'un *éreintement*, c'est un ÉCRASEMENT, et un vrai, que ce manifeste dont l'auteur a tenu jusqu'ici un poste distingué et a joui du plus haut prestige dans les rangs du parti libéral. Voici ce que l'*Electeur* lui-même disait de M. P.-B. Casgrain, dans son édition de jeudi, 11 février 1892 :—

" Il a paru dans l'*Electeur* d'avant-hier une communication de l'Islet, qui a été insérée de confiance sur son apparence de simple compte-rendu d'assemblée électorale.

" On nous y a fait remarquer hier une couple de phrases injurieuses à l'égard de M. P.-B. Casgrain, ancien député du comté de l'Islet aux Communes.

" Nous regrettons que cette communication ait échappé à notre attention, car jamais nous n'en aurions permis l'insertion dans nos colonnes.

" M. P.-B. Casgrain est un VÉTÉRAN de la cause LIBÉRALE, et s'il est une chose qu'on ne puisse lui reprocher, c'est la déloyauté envers son parti. Aux Communes, où il a siégé de 1874 à 1891, comme député de l'Islet, il a été le dévoué partisan de MM. McKenzie, Blake et Laurier, dans la prospérité comme dans l'adversité.

"La loyauté de ce vétéran est au-dessus de tout soupçon. De fait, nous savons qu'il n'a pas accepté la candidature de l'Islet en opposition au candidat de M. Mercier.

" Nous regrettons infiniment les mots malheureux et injustes dont un correspondant s'est servi à son égard en rendant compte de la campagne électorale à l'Islet, et nous nous empressons de les désavouer."

Eh oui ! vous venez de lire l'*Electeur*, qui s'est chargé de nous fournir cette préface au manifeste de M. P.-B. Casgrain, un VÉTÉRAN de la cause LIBÉRALE, comme le disait lui-même l'*Electeur*, à la date du 11 février 1892.

Lisez maintenant ce manifeste de M. Casgrain, l'un des chefs du parti libéral, un ancien lieutenant de M. Laurier, un homme des vieilles luttes, honnête et sincère, dévoué depuis plus de vingt ans au triomphe de son drapeau, et qui a cru de son devoir

de parler publiquement, de flétrir les hontes du régime Mercier, de répudier avec toute l'énergie d'une conscience droite les scandales et les turpitudes de la clique infâme.

Messieurs les électeurs de l'Islet,

Vous me faites l'honneur, plusieurs d'entre vous, de m'offrir d'être candidat à la prochaine élection locale. J'aime à croire que ce témoignage d'estime, manifesté de divers côtés, provient de ce que nous nous connaissons depuis vingt ans et que vous avez confiance en moi. J'en suis fier et reconnaissant.

Au milieu de la crise grave et solennelle que nous traversons, vous voulez m'imposer un devoir que tout bon citoyen ne doit pas décliner d'accepter à l'heure du danger. Vous me tendez la main, je vous tends la mienne, avec loyauté et franchise, pour travailler de concert avec vous au salut de tout le peuple.

Il ne s'agit plus, messieurs, d'esprit de parti, en ce moment. Il faut racheter l'honneur de la province et la sauver du péril, en ralliant autour d'elle tous les honnêtes gens en force pour le salut commun.

Je n'ai jamais appartenu au parti appelé national, parti de l'honorable M. Mercier, que les conservateurs-nationaux viennent d'abandonner. Je vous tromperais si je ne vous disais que j'ai été et je suis libéral, comme vous le savez, tel que vous m'avez connu, essayant à bien faire, et j'ai de tout temps combattu la corruption où qu'elle soit ; sur ce point, je ne reconnais ni chef, ni parti pour me contrôler. Mais il ne faut pas, et je ne veux pas, mêler les affaires d'Ottawa à celles de Québec. · Chacun chez soi et tout ira bien. Ici, c'est comme citoyen et électeur de la province que je parle et entends agir. Si je peux encore vous être de service, je me présenterai, dans votre intérêt et à votre demande, comme candidat indépendant de tous les partis, et Dieu merci, je le suis et j'ai droit de l'être.

Elevé à l'ancienne école d'hommes purs comme les Lafontaine, Morin, Taché, Letellier, Dorion, Fournier et autres, j'ai appris au début et à leur exemple, que le mandataire du peuple, devenu gardien du domaine et dispensateur du trésor public, doit y veiller comme sur un dépôt qui lui est confié. Comme tel, un député ne doit jamais être mêlé à aucune opération financière qui touche aux deniers de l'Etat, et voir son intérêt privé mis en présence de l'intérêt public. Il ne peut servir deux maîtres à la fois, et s'exposant à la tentation, il y succombera en se servant lui-même le premier.

IL RÉPUDIE M. MERCIER

Je répudie carrément M. Mercier, parce qu'il est impossible à un honnête homme de défendre ses actes, tels qu'ils sont aujourd'hui dévoilés et tels malheureusement qu'ils vont l'être davantage. Je suis résolu de le combattre lui et son entourage, dans le but d'amener un changement de régime, radical et efficace, et de mettre un arrêt à un système organisé de détournements, de pillage et de dilapidations de toutes sortes.

J'ai eu ci-devant l'occasion solennelle et j'ai eu le courage, par devoir et contre mon intérêt, de dénoncer en face de M. Mercier lui-même, et de ses supports (mais en vain) les hommes de cet entourage, et je lui ai prédit ce qui vient de lui arriver. Il doit se rappeler mes paroles : Cela vous tuera. J'avais déjà prévenu de ce danger trois de ses collègues et je les ai alors pris à témoin. M. Mercier a répondu tout haut dans la presse qu'il conserverait les amis de son choix. Depuis lors nous sommes séparés. Il est trop tard pour lui de promettre qu'il ne reprendra plus les mêmes hommes, et ce n'est guère probable puisqu'il travaille à les faire élire tous. Ses amis d'hier se dévoilent comme ses complices et quelques-uns même sont ses délateurs : telle est la fin d'une politique qu'on a voulu faire payante.

M. ANGERS AGIT CONSTITUTIONNELLEMENT

Le lieutenant-gouverneur sur l'arbitrage entre lui et ses ministres au sujet des $100,000 du BOODLAGE Pacaud, à la vue d'une barrière de péage devant son gouvernement, et sur la découverte, entre autres malversations, que des argents étaient clandestinement soutirés du Trésor, à son insu et au mépris de son autorité, a congédié M. Mercier et ses collègues, comme ministres infidèles et déloyaux à la Couronne et traîtres à leur serment d'office, incapables et indignes de gouverner. L'acte est raide, violent, mais était nécessaire, à mon avis. Je le soutiens parfaitement légal, et, dans ce cas, tout-à-fait constitutionnel. On peut critiquer la forme du renvoi, s'appesantir sur les conséquences qui en ont résulté, relever les fautes de tactiques commises, ergoter sur les motifs, y chercher une trame, etc., etc. ; le résultat final est un service réel rendu au pays. C'est ainsi que l'avenir le dira.

On se plaint que la constitution est violée. Ce sont les coupables qui ont été les premiers à la violer, en violant leur serment, en restant en office, en s'imposant une Commission Royale et se soustrayant par là, eux-mêmes, aux tribunaux des Chambres. C'est en vain qu'ils invoquent le manteau de la Constitution pour couvrir le gros de leurs délits. Quand on découvre des voleurs dans la maison, on ne prend pas des gants blancs pour les jeter dehors : on les fait arrêter, dégorger et punir.

Personne ne nie le pouvoir du lieutenant-gouverneur de choisir et renvoyer ses ministres. Ce pouvoir existe dans la Constitution non écrite comme prérogative de la Couronne en réserve. Il est écrit et statué dans la Charte de la Confédération en termes formels et trop récents pour être une lettre morte. La clause 64 dit : " The Executive " Council of Ontario and Quebec shall be composed of such persons as the lieutenant-governor from time to time thinks fit."....

La version française de ce statut se lit comme suit : " Le Conseil " Exécutif d'Ontario et Québec se composera de personnes que le lieu- " tenant-gouverneur jugera de temps à autre à propos de nommer."...

Pardessus cette loi statutaire, il en existe une autre qui est de droit chez toutes les nations : *Salus populi suprema lex est* : *Le salut du peuple est la loi suprême.* La loi naturelle qui est au-dessus de la loi

positive, vient également en aide au Chef de l'Etat, et dès qu'il s'est convaincu que ses ministres sont prévaricateurs et traîtres à leur serment et à la Couronne, il est tenu de les démettre sans délai. De plus, dans ce cas extrême, son serment d'office et sa conscience lui font un devoir indispensable de les congédier coûte que coûte. Il ne blesse aucun droit: la criminalité n'en a pas. Bien plus, les criminels démis sont responsables de toutes les conséquences malheureuses, nécessitées par leurs délits, et de la déviation forcée des règles de la constitution. Ils ne peuvent se plaindre que d'eux-mêmes.

L'AFFAIRE LETELLIER

Je ne puis pas, comme certains prétendus libéraux, faire volte-face à mes opinions longuement travaillées et publiées dans l'affaire Letellier, et je ne mentirai pas à moi-même, parce que les tables aujourd'hui sont tournées et donnent raison au lieutenant-gouverneur. Dans la réponse du secrétaire des colonies au marquis de Lorne, en cette affaire, il déclare qu'il " n'y a point de doute qu'il (le lieutenant-gouverneur) a " constitutionnellement le droit de renvoyer ses ministres, si, pour une " cause ou une autre, il croit de son devoir de le faire." Le gouvernement de Sa Majesté, ajoute-t-il en substance, ne peut donc que désirer vous voir demander à vos ministres de considérer de nouveau les mesures à prendre dans l'affaire Letellier et les inviter à revenir sur sa révocation comme n'étant plus nécessaire sur le motif de la paix générale.

Une chose à comprendre : M. Angers, comme lieutenant-gouverneur, n'est responsable de rien au peuple. C'est connu. Il est peut-être plus difficile de faire comprendre, de prime abord, les principes abstraits de la constitution ; cependant les vérités essentielles suivantes sont admises et même passées en axiômes, savoir :

1o La reine et son représentant ne commettent aucun mal. Tout retombe sur le dos des ministres qui en répondent ;

2o La faute d'un seul ministre, si elle n'est désavouée, est commune à tous les autres, qui sont solidaires et ne forment ensemble qu'un même corps et une même âme ;

3o Jusqu'au 16 décembre, date du renvoi, M. Mercier est tellement responsable que la personne de M. Angers disparaît, et que M Mercier ex-ministre, est tenu de défendre tout ce que M. Angers a pu fairé avec lui ou sans lui; c'est l'œuvre de M. Mercier seul, tant qu'il n'a pas résigné ;

4o Depuis le 16 décembre, M. de Boucherville est responsable, et la personnalité de M. Angers disparaît encore.

Partant de là, tous les mouvements d'indignation populaire, les appels à 1837, les hauts cris et la tempête soulevée ne changeront pas un *iota* de la loi constitutionnelle sur ces points. J'y vois clair et je suis dans le vrai.

La question actuelle se résume, en y mettant un peu de bon sens commun, à un point simple et pratique.

LES MINISTRES INDIGNES DE CONFIANCE

Les ministres ou quelques-uns d'entre eux, s'étaient-ils rendus indignes de la confiance du lieutenant-gouverneur, oui ou non?

En fait, la question est résolue par la mise au jour de leurs actes devant le public, étonné du nombre et atterré par l'énormité des scandales. Il y a eu un pillage régulièrement organisé et pratiqué du haut en bas de l'échelle. De plus, M. Mercier n'a encore répudié aucun acte de ses collègues.

Il est vrai qu'il a répudié l'acte de Pacaud (?) publiquement, mais il n'a pas répudié son argent. Cet argent venant du Trésor brûlerait les mains à un autre.

Je ne crois pas, néanmoins, que les honorables MM. Garneau, Shehyn, Ross et Boyer se soient personnellement rendus coupables de malversations. Je les ai toujours connus comme des hommes probes et honorables. Mais ils ont manqué de clairvoyance et de vigilance et restent chargés de leur responsabilité ministérielle seulemeut. Dorénavant, s'ils continuent à supporter M. Mercier, ils deviennent solidaires avec lui de toute la portée de ses manœuvres. Je vois que l'honorable M. Boyer s'en est dégagé et s'est détaché complètement de son ancien chef, il y en a bien d'autres qui vont le répudier aussi.

Pour ceux-là, la question constitutionnelle n'existe plus, puisqu'ils cessent d'avoir confiance en M. Mercier et n'en veulent plus comme chef. Ils ne peuvent pas s'étonner que le lieutenant-gouverneur, qui ne pouvait manquer d'être au courant, ait perdu confiance en lui et n'en veut pas, lui non plus, comme ministre. La voix publique y a-t-elle confiance maintenant? L'homme est devenu impossible.

Le second point, savoir, le choix de M. Angers non dans la majorité, est facile à résoudre. Cette majorité réunie chez M. Mercier, s'est en masse prononcée d'avance et a signifié, à son de trompe dans la presse, à M. Angers, que pas un des députés de la majorité ne lâcherait M. Mercier et ne prendrait la responsabilité du renvoi. Par simple tactique, M. Angers aurait pu facilement s'assurer de ce refus pour se replier d'un autre côté, mais c'était inutile, puisque leur décision était prise.

MONTÉ TROP VITE ET TROP HAUT

Il me semble que M. Mercier est " monté trop vite et trop haut " ; arrivé au sommet, il a été aveuglé dans des nuages d'encens et ébloui par les honneurs. La tête lui a tourné et il est tombé et roulé en bas sans qu'on sache où s'arrêtera sa chute, s'il va rebondir devant la barre de la chambre. En tombant, et je le dis à regret comme Canadien, il nous a légué notre honneur national souillé, une province humiliée et conspuée au dehors, l'opprobre immérité et le mépris injuste des autres croyances contre la moralité de notre religion. Je ne parle pas du cataclysme financier et de l'engouffrement des millions, vous le saurez assez tôt. Et c'est lui, cet homme dont nous rougissons, qui ose demander nos suffrages, sous le faux prétexte qu'il a été chassé en violation de la constitution ; lui ! qui vient d'avouer sous serment ne l'avoir que trop bien mérité.

Il ose demander les suffrages des vrais libéraux, lui, qui, naguère national exclusif, les a reniés et rejetés, lui ! ancien conservateur, passé libéral en 1873, coalitioniste en 1880, national et coalitioniste en 1885, puis national tout court, et, demain ! ! nous pourrions voir d'autres couleurs.—En attendant, qu'il reste avec ses nationaux. —S'il a sali leur drapeau, du moins le nom libéral n'y était plus écrit

Pourtant cet homme était appelé à faire un grand bien et avait acquis un éclatant prestige dans notre pays et à l'étranger. Les marques de distinction et les titres honorifiques dont il a été revêtu par la cour de Rome auraient dû l'obliger à rester toujours digne de les porter avec un noble orgueil et un honneur sans tache ; de même qu'il était tenu de faire respecter autour de lui, avec la plus grande circonspection, les faveurs spirituelles du chef vénéré de l'Eglise qui a fait de la demeure même de M. Mercier un sanctuaire.

L'APRE CONCUSSIONNAIRE

Si M. Mercier, pour combattre à armes égales ses adversaires politiques, se fut borné à recueillir pour des fins d'élection seulement, des fonds dévivés indirectement du trésor de la province, et qu'il les eût employés en que, selon lui, du triomphe du plus grand bien du pays, cette mé-thode politique repréhensible en soi, est plus ou moins tolérée par l'usage et a été, comme on sait, largement pratiquée au Canada. Mais de là à paraître s'enrichir ainsi, tout ouvertement lui et ses amis interlopes, sans qu'on pût leur voir aucune autre apparence de possibilité, il y a toute la différence qui sépare l'homme politique de l'âpre concussionnaire. Fallait-il par surcroît (comme tout le monde le voit, le sait et le cri est général), les voir tous ensemble, pauvres la veille, afficher le luxe, le faste, les diamants, les équipages, les fêtes, les voyages de plaisir ; bâtir chacun des châteaux à la ville, des habitations splendides à la campagne, et jeter l'argent par les fenêtres dans lenrs dépenses journalières. Informez-vous du reste ; même à l'étranger, les journaux s'en gaudissent. Le sentiment public s'est révolté devant cette orgie éhontée et les libéraux eux-mêmes s'avouaient entre eux, sans déguisement, que la province était la proie d'une bande de voleurs, etc., etc.

En 1759, à l'approche de l'ennemi, l'évêque de Québec, en ordonnant des prières publiques pour le salut de la colonie, dénonça en même temps, par un mandement énergique (18 avril) les mêmes maux sous l'intendant Bigot et ses créatures, qui furent ensuite condamnés à la prison et à restituer leurs concussions. " Avait-on, dit-il, jamais entendu parler de tant de rapines honteuses ? Avait-on vu tant d'abomination ? Dans tous les états, la contagion est presque générale."

Ce pire ennemi règne maintenant parmi nous. En se rappelant ce mandement, le 8 de mars doit être pour les catholiques sincères un jour de plus qu'à l'ordinaire, de jeûne, d'humiliations et de prières. Le doigt de Dieu peut encore écrire sur la muraille pour ceux qui ont des yeux et ne voient point. Ce jour-là, le peuple aura le gouvernement qu'il mérite.

CORRUPTION DANS LES DEUX PARTIS

Mais certains individus ou prétendus libéraux, ceux qui ont été les premiers à sauter sous le drapeau national pour accaparer en arrivant tous les profits, les émoluments, les honneurs, et qui tiennent plus à M. Mercier qu'à la constitution et à une honnête administration, disent pour soutenir le parti et comme palliatif, que les conservateurs sont pires qu'eux et que tant qu'à être volés, il vaut tout autant l'être par des libéraux que, sur une plus grande échelle, par les conservateurs.

Un tel langage est du cynisme tout cru. C'est un aveu de dégradation du parti libéral et un abandon du sens moral contre lequel, moi, je proteste. Est-ce à dire que nous en sommes réduits à n'avoir pas de choix entre deux classes de voleurs? et à admettre que c'est folie de chercher l'honnêteté en politique. Je crois la chose rare, mais possible en regardant M. Mowat tout près de nous. On voit la province d'Ontario se gouverner avec une intégrité permanente depuis 25 ans. Ses finances sont prospères avec un encaisse apparent de $244,791 accumulé, tandis que la nôtre est pillée et se voit endettée de plus de $30,000,000. Il est temps plus que jamais d'y voir, et d'avoir le courage, dès à présent, de jeter M. Mercier par-dessus bord, sinon de lui donner une approbation complète et de le laisser entrer de nouveau dans la demeure avec carte blanche pour faire sept fois pire qu'auparavant.

Je conjure donc tous les électeurs du comté de l'Islet et ceux de toute la Province, quel que soit leur parti, leurs préjugés et leurs préventions, de se rallier en vue du salut commun et au nom de notre honneur comme peuple. Je les prie tous de rentrer en eux-mêmes une bonne fois et d'avoir le courage de donner un vote libre et indépendant, consciencieux et raisonné, afin d'envoyer en chambre des députés sûrs et honnêtes, qui soutiendront et maintiendront dans une Intégrité inflexible des ministres dignes d'être appelés responsables, lesquels gouverneront avec sagesse, modération et justice, comme de loyaux et fidèles conseillers de la Reine. C'est la seule planche de salut.

L'HONNÊTE M. DE BOUCHERVILLE.

On est d'abord unanime à reconnaître M. de Boucherville pour un honnête homme. Je le crois tel depuis 30 ans que je le connais.

Voici ce que j'en ai écrit en 1884. (Letellier, p. 284.) " Honoré et " respecté de tous, d'une intégrité parfaite, d'un caractère droit et élevé " et d'une conduite sans reproche, M. de Boucherville inspirait une " confiance dont le besoin se faisait sentir plus que jamais.... l'ami " du clergé en outre reconnu comme un catholique fervent " et je suis prêt à l'appuyer de toutes mes forces, par devoir et par patriotisme, dans la bonne voie que j'indique, avec quelqu'espoir dans un meilleur avenir.

Je désirais, messieurs, vous dire ceci avant de poser définitivement ma candidature. Je n'aurai à vous offrir que mon nom d'honnête homme que je veux garder et mes vingt ans de services publics comme

garantie de ma probité. Je demeurerai toujours votre fidèle serviteur et dévoué à mon pays avant tout, même à l'encontre de plusieurs de mes meilleurs amis. J'aurai ce courage.

P.-B. CASGRAIN.

Québec, 4, rue Collins, 12 février 1892.

Les libéraux de Huntingdon dénoncent le régime Mercier

Attendu que sous l'administration Mercier la dette a été augmentée de plus d'un tiers, et que les finances de la province sont si sérieusement embarassées, qu'il faudra imposer de nouvelles taxes sur le peuple peu disposé à les payer.

Attendu qu'il a été prouvé que la dite dette n'a pas été faite entièrement pour des fins publiques, mais qu'une partie considérable a été sous divers prétextes, contractée pour des fins indues et au profit de ministres, députés et leurs associés.

Il est résolu que c'est le devoir de tous les électeurs honnêtes, sans égard aux liens de parti, de s'unir dans un effort commun pour chasser de la vie publique les hommes qui se sont montrés indignes de la confiance que l'on reposait en eux, et de les traduire en justice pour leurs crimes.

Il est résolu que, sans vouloir exprimer une opinion sur la constitutionalité de l'action du Lieutenant-Gouverneur, cette assemblée croit devoir exprimer sa croyance que Son Honneur a agi de bonne foi et pour protéger la province en appelant Mercier à rendre compte et en le renvoyant d'office.

Il est résolu que l'état des finances de la province exige que l'on n'accorde plus de subsides aux chemins de fer, et qu'il ne soit fait aucune augmentation au compte du capital jusqu'à ce que le revenu soit suffisant, et si l'administration DeBoucherville agit d'après ces deux principes, elle méritera notre appui pour les faire triompher.

Attendu que le système de tirer sur le trésor public poursuivi par le gouvernement Mercier a été rendu possible uniquement par l'appui de la majorité des membres de la Législature, qui ont rejeté à différentes reprises des motions demandant une enquête sur leurs transactions et n'ont pas tenu compte des protestations qui s'élevaient contre l'accroissement prodigieux de la dette de la province.

Il est résolu que les députés qui ont appuyé l'administration Mercier ne méritent pas plus longtemps la confiance des électeurs et ne devront pas être réélus.

Au cours d'une entrevue avec un des reporters du *Star*, M. le Dr Cameron le seul député anglais qui ait appuyé M. Mercier, depuis son avènement au pouvoir, a ainsi répondu aux questions qui lui ont été posées :—

Q. Allez-vous vous présenter de nouveau dans Huntingdon ?

R. Je crois que oui, pourvu que mes amis m'offrent la nomination.

Q. Quelle sera votre politique ?

R. Qu'entendez-vous par-là ?

Q. Doit-on vous regarder comme un des partisans de Mercier ?

R. Je regrette beaucoup de dire qu'en face des révélations qui ont été faites depuis la dernière session de la Législature, je ne crois plus justifiable de promettre mon appui à M. Mercier. Je préférerais plutôt me retirer dans la vie privée que d'appuyer un gouvernement coupable des accusations honteuses portées contre lui.

Q. En face de la déclaration que vous venez de faire, donnerez-vous votre appui au gouvernement DeBoucherville ?

R. Je connais personnellement M. DeBoucherville. Je le crois honnête et désireux de sauvegarder l'honneur de la province. Je ne l'ai jamais considéré comme un homme aux idées avancées. Mais entre un homme aux idées modérées et un homme d'une capacité reconnue avec un passé peu recommandable, je n'hésite pas à me déclarer favorable au premier.

Le glas de M. Mercier

Montréal, 2 février.

La *Presse* de ce soir publie la lettre suivante de M. Ernest Desrosiers, un libéral de la vieille école.

M. le rédacteur de la *Presse*,

L'autre jour vous avez annoncé une lettre de moi à M. Mercier, sur-lui-même et les choses politiques dans cette province.

En effet j'avais promis, mais à quoi bon. Ce comte d'hier est aujourd'hui un déclassé, ses culottes blanches sont souillées et toutes ses croix et cordons ne cachent plus rien. Le mépris général s'amoncelle sur sa tête et Rome elle-même lui conseille une solitude éternelle.

Sic transit gloria mundi. Le huit mars prochain, M. Mercier sera à la tête de douze ou treize partisans qui vont s'empresser de le répudier. Cet homme plein d'énergie n'était qu'un jouisseur affamé, un prodigue né dans la pauvreté, un gourmand qui est mort sur le tas.

Pas grand, joliment ridicule mais très effronté, très faiseur et très suffisant. Ce pirate de la petite politique avait fini par se prendre pour un homme d'état et un gentleman. Il y a dix ans j'écrivais de lui " Vous n'êtes pas un politicien respectable et je vous dédaigne." Avais-je tort ou raison ?

Le glas a sonné, les funérailles sont à se faire et ce farceur malcommode sera bientôt enterré. Je n'aime pas piétiner les carcasses et j'ai fini.

Votre serviteur dévoué,

Ernest Desrosiers.